

# RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

## > Pour les particuliers

VIGILANCE

**ALERTE**

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

### USAGES

### ALERTE

Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures



Autorisé sans restriction



Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots



**Interdit entre 11h et 18h**

Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.

Arrosage des jardins potagers



**Interdit entre 11h et 18h**



Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m<sup>3</sup>



**Interdit**

Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.



Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)



**Interdit**

Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées



**Interdit**

Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.



Remplissage / vidange des plans d'eau



**Interdit**



Travaux en cours d'eau



Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.